

3RR

Société civile immobilière au capital de 1 000 €
40 RUE LAUGIER – 75017 PARIS
RCS PARIS 102 942 380
(ci-après la "Société")

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 1ER AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six,
le 1er avril,
à 10h00,

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société 3RR, Société civile immobilière au capital de 1 000 €, divisé en 1 000 parts sociales de 1,00 € chacune, s'est réunie le 1er avril 2026, à 10h00, sur convocation faite par Monsieur Thomas Khaski, Associé et Gérant, au siège social de la Société, 40 RUE LAUGIER – 75017 PARIS.

La feuille de présence, signée par tous les associés présents ou représentés et accompagnée le cas échéant des pouvoirs, constate que l'ensemble des associés représentant la totalité du capital social est présent ou représenté (ci-après "**La Collectivité des Associés**").

Sont présents :

Pleine propriété

- Madame Eloise KHASKI	350 parts
- Monsieur Thomas KHASKI	350 parts
- Société TK INVEST	300 parts

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels le nombre total de parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée désigne Monsieur Thomas Khaski comme Président de séance.

Le Président de séance constate que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Il rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour ci-après arrêté.

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de la Collectivité des Associés les pièces ci-après.

- La feuille de présence accompagnée, le cas échéant, des pouvoirs des associés représentés ;
- Le texte du projet des résolutions soumises à la Collectivité des Associés ;
- Un exemplaire des statuts de la Société et le projet des nouveaux statuts de la Société ;

Il déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n°1

Transfert du siège social et modification corrélative des statuts

La Collectivité des Associés décide, à compter du 1er avril 2026, d'effectuer la modification statutaire suivante :

Transfert du siège social de la Société

L'adresse actuelle du siège social est **40 RUE LAUGIER – 75 017 PARIS**

Elle est remplacée par **15 RUE DU LOUVRE – 75 PARIS.**

Cette résolution emporte modification de l'article 5 des statuts, désormais rédigé comme suit :

Article 5 - Siège social

Le siège social est fixé au 15 Rue du Louvre, 75 Paris.

Il est situé dans le ressort du tribunal de commerce de Paris, lieu de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2

Pouvoirs

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au Gérant, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance, ainsi que la Collectivité des Associés ou ses mandataires.

Fait à PARIS, le 1er avril 2026

Signature du Président de séance :

Monsieur Thomas KHASKI

Signature des associés :

Madame Eloise KHASKI

La société TK INVEST, représentée par Monsieur Thomas KHASKI